

Devient-on adulte à 18 ans ?

- L'aide à la jeunesse s'adresse aux mineurs de moins de 18 ans.

- Mais un projet prévoit de porter à 25 ans l'âge limite pour bénéficier d'accompagnements.

- Adaptation au phénomène de l'"adulthood" ou dévalorisation du passage à la majorité ?

Non

■ Il faut oser bouger les lignes de l'âge. Un phénomène prend de l'ampleur en Europe comme au Canada : l'"adulthood". La frontière entre le monde des ados et celui des adultes est de plus en plus floue. La jeunesse s'allonge. Mais tout le monde n'a pas la chance d'être soutenu par des parents. L'aide à la jeunesse doit accompagner les jeunes isolés face à la précarité. Même s'ils ont entre 18 et 25 ans.

Dans votre projet de décret de réforme de l'aide à la jeunesse, pourquoi vouloir déplacer de 18 à 25 ans l'âge permettant de bénéficier de certaines mesures ?

Pour accompagner les jeunes majeurs dans leur transition vers l'autonomie et ce faisant, de mieux lutter contre les risques accrus de pauvreté et contre la reproduction des inégalités sociales. Un phénomène prend de l'ampleur en Occident : l'"adulthood". La frontière entre le monde des ados et des adultes est de plus en plus floue. Référez-vous au film "Tanguy". La jeunesse s'allonge à cause, notamment, de la durée des études et des difficultés à trouver un emploi et un logement. Cette transition plus longue de la minorité vers la majorité concerne tous les jeunes. Mais à côté, davantage de jeunes de 18 à 25 ans sont aidés par les CPAS : 38 % en plus en 10 ans. Ils sont aujourd'hui près de 50 000 à solliciter le RIS, revenu d'intégration sociale. En 2010 déjà, le rapport de lutte contre la pauvreté soulignait la nécessité de développer des politiques spécifiques à destination des jeunes entre 16 et 25 ans. On y va.

Justement, les 18-25 ans ne bénéficient-ils pas déjà d'autres aides que celles émanant de la jeunesse ?

Il ne s'agit pas de prendre en charge les jeunes : cela relève des Régions. Il s'agit ici d'accompagner le jeune dans son parcours d'insertion. Dans l'aide à la jeunesse, il y a un pan important consacré à la prévention où s'activent les Amos (associations en milieu ouvert) qui accueillent, écoutent, informent, orientent, soutiennent. Dans les quartiers, ces Amos sont confrontés à des groupes de jeunes, souvent de plus de 18 ans. Doivent-ils refuser d'accompagner celui qui, à 21 ans est seul face à la précarité ? Il existe chez nous un fameux paradoxe. Aujourd'hui des jeunes peuvent fréquenter des maisons des jeunes jusqu'à 25 ans. Aujourd'hui, des jeunes peuvent faire partie d'organisations de jeunesse jusqu'à 30 ans. Et pourquoi les plus isolés et les plus en difficulté ne pourraient-ils bénéficier d'accompagnement que jusqu'à 18 ans ?

Les finances de l'aide à la jeunesse étant déjà réduites, cette ouverture aux 25 ans ne se fera-t-elle pas au détriment de la petite enfance ?

Je m'en soucie fort au contraire. Je viens d'agréer et de

régulariser 80 services qui vivaient de façon aléatoire. J'ai créé 80 places d'accueil. Je refonde ce secteur mais ne prendrai pas dans la poche des uns pour donner aux autres. Les Amos travaillent déjà avec des jeunes de plus de 20 ans. Rien ne dit qu'il faille augmenter les moyens. Mais régularisons la situation svp ! Et s'il faut d'autres moyens, battons-nous. Il faut oser bouger les lignes de l'âge, la question est d'actualité et de principe.

Alors qu'on veut diminuer l'âge du droit de vote ou de la majorité sexuelle, l'aide à la jeunesse repousserait en quelque sorte l'âge d'être adulte. N'est-ce pas paradoxal ?

Non. Tenant compte de ce phénomène grandissant de l'"adulthood", tous les pays occidentaux mettent en place des politiques qui s'adressent au plus de 18 ans. Parmi des derniers, tous n'ont pas la chance d'être accompagnés par des parents. C'est une réalité. Doit-on obliger les Amos à faire un tri sur base de l'âge ? Là serait le paradoxe. Le fait de ne pas aider les jeunes jusqu'à 25 ans est le chaînon manquant, martèle-t-on au Canada. C'est l'entrée dans l'âge adulte qui est en jeu. Bougeons.

Entretien : Thierry Boute

RACHID MADRANE
Ministre de l'Aide à la jeunesse à la Fédération
Wallonie Bruxelles

*"Doit-on obliger les Amos (associations en milieu ouvert) à faire, dans les quartiers, un tri sur base de l'âge ?
Le fait de ne pas aider les jeunes jusqu'à 25 ans est le chaînon manquant, martèle-t-on au Canada. C'est l'entrée dans l'âge adulte qui est en jeu."*

● L'aide à la jeunesse, qu'est-ce que c'est ?

Surtout des enfants en difficulté ou en danger

42 000 mineurs concernés. D'une année à l'autre, environ 42 000 jeunes âgés de 0 à 18 ans sont pris en charge (au moins un jour) par l'Aide à la jeunesse. La toute grande majorité (autour de 92%) sont des enfants qui sont confrontés à une situation de difficulté ou de danger. Parce qu'ils ont eux-mêmes des problèmes ou en raison des difficultés personnelles de leurs parents (détention, assuétudes, psychiatrie...), de soucis financiers ou matériels, de relations conflictuelles entre les adultes de la famille, de maltraitance, d'incapacité des parents à assumer leur rôle éducatif... Les autres – ceux dont on parle le plus – sont des ados (âge moyen de 15-16 ans) qui ont fait des

Oui

■ Relever l'âge maximal pour bénéficier de l'aide à la jeunesse est un signal négatif qui introduit une confusion entre mineurs et majeurs et dévalorise le passage à l'âge adulte que devrait être le palier des 18 ans. En principe, celui-ci doit ouvrir à une nouvelle conscience de soi, étape indispensable sur le chemin de l'autonomie. De plus, les interventions structurantes sont conçues pour les plus jeunes.

Qu'est-ce qui vous gêne dans l'idée de remonter de 18 à 25 ans la limite jusqu'à laquelle un jeune pourrait bénéficier de certaines actions de l'aide à la jeunesse ?

Le problème, c'est qu'il s'agit d'une première transgression à l'égard du principe que l'aide à la jeunesse se concentre depuis toujours sur l'aide aux mineurs d'âge à travers une action tout à fait particulière qui s'adresse spécifiquement aux moins de 18 ans.

En quoi celle-ci est-elle particulière ?

C'est une action structurante au minimum négociée et, parfois, contrainte, à l'égard de jeunes issus de milieux familiaux qui ne parviennent plus à répondre à leurs besoins fondamentaux et qui se retrouvent en difficulté. Entre 40 et 50000 jeunes en bénéficient aujourd'hui.

Exceptionnellement, certains jeunes de 18 à 20 ans peuvent également déjà être pris en charge aujourd'hui. Leur nombre grandissant justifierait-il l'élargissement du système ?

Non. Leur nombre est vraiment marginal, il tourne

bêties (ou FQI, faits qualifiés infractions).

Sur les 3200 jeunes pris en charge parce qu'ils ont commis un fait qualifié infraction, 75% ont été pris en charge en tant que jeunes en difficulté ou en danger à un moment ou un autre de leur vie.

Une aide spécialisée. Il s'agit d'une aide spécialisée.

L'aide à la jeunesse intervient de manière complémentaire et supplétive par rapport aux autres formes d'aide sociale générale: les CPAS, les centres psycho-médico-sociaux, l'ONE... Elle permet de trouver ou de renforcer de façon plus adaptée l'aide que la société offre à toutes les familles depuis la naissance jusqu'à la majorité des enfants. Elle n'intervient que dans les cas où les services de première ligne (comme les centres PMS dans les écoles) n'ont pu apporter d'aide de manière adéquate. **An. H.**

autour de 2%.

Que les jeunes pris en charge aient 15 ou 25 ans, qu'est-ce que cela peut faire, au fond ?

D'abord, c'est un signal négatif car il introduit une confusion entre mineurs et majeurs, en dévalorisant le passage à l'âge adulte que constitue le palier déterminant des 18 ans qui, en principe, doit ouvrir à une nouvelle conscience de soi, étape indispensable sur le chemin de l'autonomie. Même si le changement ne doit se limiter qu'à ce qu'on appelle les mesures de prévention générales (il s'agit quand même de prises en charge individuelles concernant par exemple l'accrochage scolaire, la lutte contre les dépendances), ce précédent constitue une porte ouverte dangereuse en ce qu'il rend floue la notion de passage à la majorité. Il s'agit d'un message très déstructurant adressé à des jeunes qui sont déjà en manque de repères.

Considérez-vous que les 18-25 ans n'ont pas besoin d'aide ?

Bien sûr que si. Mais les jeunes majeurs bénéficient déjà de certaines aides (sous les étiquettes d'aide sociale, de politiques d'action sociale ou de ce qui relève de la "politique jeunesse"). Je me demande pourquoi il faudrait les faire entrer aussi dans l'aide à la jeunesse, conçue pour les moins de 18 ans. D'autant que le portefeuille de l'aide à la jeunesse n'est pas bien fourni! Ses besoins financiers sont énormes et le secteur réclame des moyens supplémentaires depuis des années.

Avez-vous une idée de l'objectif que pourrait poursuivre le changement actuellement discuté ?

Avant tout, je constate que l'évaluation des pratiques actuellement en place, évaluation pourtant prévue par décret, ne pourra pas avoir lieu. Je pense également que ce sera difficile pour les acteurs du secteur qui viennent tout juste de s'approprier le système en vigueur depuis la réforme précédente. Pour le reste, je pense à des raisons plus politiques peut-être. Comme de mutualiser la structure complète des politiques de la jeunesse qui se côtoient aujourd'hui.

Entretien : Monique Baus

*"Le portefeuille de l'aide à la jeunesse n'est pas bien fourni!
Ses besoins financiers sont énormes et le secteur réclame des moyens supplémentaires depuis des années."*

ANDRÉ DU BUS
Vice-président (CDH) de la Commission aide à la jeunesse au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles..